



COMMUNE DE TOURVILLE-LES-IFS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note, disponible au secrétariat de mairie et sur le site internet de la commune, répond à cette obligation.

Le compte financier unique 2024 a été voté le 10/04/2024 par le conseil municipal sous la présidence de Madame MASSON Martine. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024. Il se substitue au compte administratif dressé par l'ordonnateur et au compte de gestion établi par le Trésorier et peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie ou sur le site internet de la commune.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (encaissement des loyers et des locations de la salle...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 s'élèvent à 658 743.34 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires s'élèvent à 160 092.10 € soit 36.29 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2024 s'élèvent à 441 201.76 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en diminution.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	98 848.27	Recettes des services	4 611.95
Dépenses de personnel	160 092.10	Impôts et taxes	270 158.00
Autres charges de gestion courante	171 333.49	Dotations et participations	209 698.47
Dépenses financières (intérêts des emprunts)	1 120.82	Autres recettes de gestion courante	156 245.95
Atténuations de produits (dégrèvements Taxes)	3 235.00	Recettes exceptionnelles	807.58
Autres dépenses	45.00	Autres recettes	11 997.31
Total dépenses réelles	434 674.68	Total recettes réelles	653 519.26
Charges (écritures d'ordre entre sections)	6 527.08	Produits (écritures d'ordre entre sections)	5 224.08
Virement à la section d'investissement	0.00	Excédent brut reporté	139 006.17
Total général	441 201.76	Total général	797 749.51

Soit un excédent de clôture de **356 547.75 €**

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 étaient les suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.75 %,
 Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 71.93 %,
 Taxe d'habitation : 18,98 %.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat pour l'année 2024 ont été les suivantes :

Dotation forfaitaire	59 342 €
Dotation de solidarité rurale	54 767 €
Dotation nationale de péréquation	17 955 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Rembt emprunts et dettes assimilées	15 537.68	Excédent d'investissement reporté (2023)	148 426.47
Op.209 Défense incendie	2 591.60	FCTVA	11379.01
Op.212 Enfouis. Réseaux – Broche à Rôtir	0.00	Taxe aménagement	3879.52
Op.219 Clôture du Cimetière Bas	10 512.00	Excédent de fonctionnement capitalisé	12 524.71
Op.221 Mairie - Remplir des portes et fenêtres	57 587.33	Attributions de compensation	503.00
Op.222 Effacement réseaux – Rue des Hortensias	16 674.83	Subventions	30 352.82
Op.223 Eclairage LED – Rue St Pierre	15 358.18	Autres groupements	29 466.26
Op.224 Effacement réseaux – Rue aux Chars	0.00	Sortie d'inventaire (vente des anciens fours de la salle polyvalente)	6024.08
Op.225 Ossuaire	2 889.60		
Op.226 Salle Polyvalente – Equipements de la cuisine	7 924.52		
Op.228 Salle Polyvalente – Acq. d'un Container	0.00		
Op.229 Acquisition d'un véhicule	3 500.00		
Op.231 Restructuration/renforcement de la voirie communale	0.00		
Op.232 Défibillateur	1 498.80		
Op. 233 Site Internet	1 794.00		
Op. 234 Chapiteau	1 555.80		
Attributions de compensation	1 007.00		
Autres réseaux	29 466.26		
Terrains nus (transfert de la parcelle nue du lotissement la fleur de lin vers la commune)	44 784.49		
Moins-values sur cession	5 224.08		
Total général	217 906.17	Total général	242 555.87

Il faut tenir compte également des restes à réaliser 2024 (les dépenses et les recettes de la section d'investissement engagées mais pas encore réalisées) :

Restes à réaliser dépenses : 36 500 €

Restes à réaliser recettes : 0.00 €

Soit un besoin de financement de 11 850.30 €



c) Les principales réalisations de l'année 2024 sont les suivantes :

1 – Travaux payés sur 2024

- Op. 209 : Remplacement du poteau incendie au Beau Soleil
- Op. 219 : Clôture du cimetière bas
- Op. 221 : Remplacement des portes et fenêtres de la mairie
- Op. 222 : Effacement des réseaux – Rue des Hortensias
- Op. 223 : Eclairage LED – Rue Saint Pierre
- Op. 225 : Construction d'un ossuaire – Cimetière bas
- Op. 226 : Salle polyvalente – Remplacement des équipements de la cuisine
- Op. 229 : Acquisition d'un véhicule
- Op. 232 : Installation d'un défibrillateur à la salle polyvalente
- Op. 233 : Site internet de la commune
- Op. 234 : Acquisition d'un chapiteau

2 – Travaux engagés à payer sur 2025 et subventions attendues

RESTES A REALISER - DEPENSES				
Opération	Article	Budgétisé	Réalisation	R. à R.
224 - Effacement réseaux - Rue aux Chars	204182	36 500,00 €	- €	36 500,00 €
	TOTAL	36 500,00 €	- €	36 500,00 €

RESTES A REALISER - RECETTES				
Opération	Article	Budgétisé	Réalisation	R. à R.
	TOTAL		- €	

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Evolution de la dette de 2021 à 2025

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2021	202 190,22	59 493,21	2 146,34	0,00	(+) 0,00	61 639,55	142 696,98
2022	142 696,98	15 231,53	1 426,97	0,00	(+) 0,00	16 658,50	127 465,45
2023	127 465,45	15 383,84	1 274,65	0,00	(+) 0,00	16 658,49	112 081,61
2024	112 081,61	15 537,68	1 120,82	0,00	(+) 0,00	16 658,50	96 543,93
2025	96 543,93	15 693,06	965,44	0,00	(+) 0,00	16 658,50	80 850,87
Sous-total		121 339,32	6 934,22	0,00		128 273,54	
Total		121 339,32	6 934,22	0,00		128 273,54	

Les emprunts en cours sont :

CRCA – Enfouissement des réseaux – La Broche à Rôtir

Annuité 2024 : 16 658.50

b) Représentation graphique du budget

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
Charges à caractère général : 98,85 k€	Contributions directes : 270,16 k€
Charges de personnel : 160,09 k€	
Subventions et participations : 139,62 k€	Dotations et participations : 209,70 k€
Autre : 42,64 k€	
	Excédent antérieur : 139,01 k€
	Autre : 178,89 k€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
Dépenses d'équipement : 155,54 k€	Subventions : 30,35 k€
	Dotations, fonds et réserves : 27,78 k€
Autre : 62,37 k€	Excédent antérieur : 148,43 k€
	Autre : 35,99 k€

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Tourville-les-Ifs, le 10/04/2025

Le Maire,

Dominique GOULET



Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le



ID : 076-217607068-20250410-DELIB19_2025-BF